



PLUS QUE QUELQUES SEMAINES POUR RÉDUIRE VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU !

Diversifier vos investissements et optimiser votre fiscalité

Investis dans les PME, les FIP et FCPI peuvent vous permettre de réduire vos impôts. Ces placements vous permettent d'accéder à des entreprises innovantes et d'avenir, non cotées et difficiles d'accès dans le cadre d'un investissement en direct. Elles interviennent notamment sur les secteurs porteurs de l'enfance, des seniors, mais aussi de l'énergie, de la santé, des techniques de l'information.

L'investissement dans un FIP et/ou un FCPI est un financement indirect de l'économie réelle et vous permet donc de **bénéficier d'une réduction* de votre impôt sur le revenu égale à 18%** du montant souscrit** (hors droits d'entrée dans la limite de 2 160 € pour une personne seule ou 4 320 € pour un couple marié ou pacsé par investissement et pour les FIP et pour les FCPI). Les potentielles plus-values réalisées à l'échéance du produit sont exonérées d'impôt (hors prélèvements sociaux).

**Ne tardez pas !
Bénéficiez d'une réduction de votre impôt sur le revenu
en investissant dans des parts de FIP - FCPI
avant le 30 décembre 2016.**

La durée minimale d'investissement est de 7 ans
pouvant aller jusqu'à 10 ans avec une absence de liquidités.

Les FIP et FCPI présentent un risque de perte en capital.

Pour toute information complémentaire, contactez :

Norbert Meffre : 06 24 26 80 37
nmeffre@meffrepatrimoine.com

FCPI : Fonds Communs de Placement dans l'Innovation

FIP : Fonds d'Investissement de Proximité

* Le non-respect des engagements de détention entraîne la perte des avantages fiscaux. Les avantages fiscaux peuvent varier selon le produit. Le traitement fiscal dépend de la situation personnelle de chaque client. Minimum d'engagement d'investissement pour une durée de 5 ans.

**hors prélèvement sociaux en cas de rachat après l'expiration de la période d'engagement de conservation des parts. Les réductions d'impôt au titre de l'investissement en FIP/FCPI sont soumises au plafonnement global des niches fiscales de 10 000 €.

Toute personne intéressée par ces investissements doit se rapprocher d'un conseiller pour vérifier son niveau de connaissance et d'expérience des marchés ainsi que l'adéquation de ces solutions par rapport à ses objectifs et sa situation personnelle.

1ER MEFFRE PATRIMOINE - SAS au capital de 10 000 €, 531 902 492 RCS Marseille, Conseiller en investissements financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, association professionnelle agréée par l'AMF, sous le numéro E002643, Courtier d'assurances et Courtier en opérations de banque et services de paiement enregistrés auprès de l'ORIAS sous le numéro 11 061 938 (www.orias.fr), Titulaire de la Carte de Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce numéro n°A11-5219 délivrée par la Préfecture de Police de Marseille garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris. N° CNIL 1648182. Siège social : La Palmeraie du Canet, 22 Bd Charles Moretti, 13014 Marseille. Si vous ne souhaitez plus recevoir ces messages, veuillez nous en informer par mail : nmeffre@meffrepatrimoine.com